



MAIRIE
DE
DENGUIN

INFORMATION IMPORTANTE

L'arrêt du réseau téléphonique (fin du service cuivre) dans notre commune est prévue le 31 janvier 2027.

N'attendez pas la dernière minute pour passer à la fibre !

Le réseau téléphonique traditionnel que nous connaissons tous est sur le point de disparaître :

Passer à la fibre est obligatoire pour pouvoir **continuer à téléphoner**, utiliser internet ou bénéficier de **différents services** comme **Présence verte** par exemple.



Afin d'anticiper l'arrêt de votre ancienne ligne téléphonique, **faites raccorder gratuitement*** votre logement à la fibre pour maintenir votre ligne téléphonique (et votre connexion internet, souvent comprise dans l'offre des opérateurs)



Prise téléphonique existante



Prise téléphonique à installer par l'opérateur de votre choix

Pour vous accompagner dans vos démarches, une permanence sera organisée à la Mairie par THD64, le gestionnaire du réseau fibre optique, qui répondra à toutes vos questions :

Le Jeudi 2 juillet 2026
De 8H30 à 10H30 en mairie de Denguin
De 11H à 13H en mairie de Bougarber

(*) Le raccordement est actuellement offert par les opérateurs commerciaux (Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free).

Conseils pour un bon raccordement à la fibre

Avant le rendez-vous avec l'opérateur

- Réfléchissez à l'endroit où vous souhaitez installer votre box internet afin de faciliter le travail du technicien.
- Dégagez la zone concernée pour la rendre accessible lors de l'intervention.
- Si vous souhaitez conserver votre numéro de téléphone actuel, n'oubliez pas de le préciser à votre opérateur au moment de la commande.

Le jour du rendez-vous

- Il est impératif que vous soyez présent lors de l'installation de la fibre, ou qu'une personne décisionnaire soit sur place.
- Le technicien doit être en mesure de vous présenter sa carte professionnelle pour attester de sa légitimité.
- Accompagnez le technicien tout au long de l'intervention afin de vérifier la bonne réalisation des travaux : respect de l'esthétisme, validation de l'emplacement de la box, activation du service et du fonctionnement de votre ligne téléphonique.

Veillez noter que le technicien intervenant est un sous-traitant de l'opérateur que vous aurez choisi. N'hésitez pas à contacter votre opérateur si vous avez la moindre question ou la moindre interrogation concernant cette intervention.